

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES PRESTATIONS DE FORMATIONS

Les présentes conditions générales de vente ne s'appliquent pas pour les inscriptions réalisées via la plateforme **Mon Compte Formation**.

Dans ce cas, ce sont les conditions générales d'utilisation de la plateforme **Mon Compte Formation** qui s'appliquent.

Organisme de formation : 1-2-1 Business Solutions, 125 Montée de Cotabillet, 26380 Peyrins

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 82 26 0121026 auprès de la Préfecture de région (organisme certifié Qualiopi).

Les présentes conditions générales de vente ou CGV s'appliquent exclusivement aux ventes de prestations de formation relevant de la formation professionnelle continue.

Objet et champ d'application

Suite à la commande d'une formation le **Client** accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

Définitions

- Formations intra-entreprises : formations réalisées sur mesure pour le compte d'un client sur le site du client ou dans d'autres locaux ;
- Formations à distance : formation dispensée par un formateur via un outil de téléconférence (Teams, WhatsApp) ;
- Client : personne morale ou physique qui achète la prestation ;
- Stagiaire : personne physique qui bénéficie de la formation.

Documents contractuels

Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par 1-2-1 Business Solutions et adressé au **Client** pour approbation.

1-2-1 Business Solutions fait ensuite parvenir en double exemplaire une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le **Client** s'engage à retourner dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant son cachet commercial s'il s'agit d'une entreprise. Une inscription est définitivement validée lorsque la convention signée.

Les formations ont lieu sur le site du **Client**, aux jours et heures définies d'un commun accord avec celui-ci, ou à distance, depuis un ordinateur, un téléphone ou une tablette.

La participation aux sessions de formation est conditionnée par la validation de prise en charge par l'OPCA ou par acceptation du devis par le **Client**.

Les factures sont envoyées au prorata des actions réalisées par mois et les attestations sont envoyées à l'issue de la formation.

Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable, lequel est porté à sa connaissance.

Prix, facturation et règlement en cas de prise en charge par l'entreprise

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur (20%). Toute formation commencée est due en totalité. L'acceptation de 1-2-1 Business Solutions est conditionnée par l'acceptation du devis. 1-2-1 Business Solutions se réserve expressément le droit de ne pas délivrer la prestation au **Client** tant que les documents mentionnés précédemment n'auront pas été fournis dans les conditions prévues ci-dessous.

Les factures mensuelles sont payables, sans escompte et à l'ordre de 1-2-1 Business Solutions à réception de facture. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 15 jours ouvrables, 1-2-1 Business Solutions se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

Règlement par un OPCO

En cas de règlement de la prestation par l'opérateur de compétences dont il dépend, il appartient au **Client / Stagiaire** de :

- Faire une demande de prise en charge **avant le début de la formation** et de s'assurer l'acceptation de sa demande ;
- Indiquer explicitement sur la convention la prise en charge par l'OPCO avec les coordonnées de celui-ci et de joindre à 1-2-1 Business Solutions une copie de l'accord de prise en charge ;
- S'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCO, le solde sera facturé au **Client**. Si 1-2-1 business Solutions n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le **Client** sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

Le cas échéant, le remboursement des avoirs par 1-2-1 Business Solutions est effectué sur demande écrite du **Client** accompagné d'un relevé d'identité bancaire original.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le **Client** sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Conditions d'annulation et de report d'une session de formation par le client

Le **Client** peut annuler une séance de formation dans la mesure où cette annulation survient au moins 24 heures avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation d'une séance doit être communiquée par e-mail à l'adresse businesslangues@orange.fr. La séance peut ensuite être reportée selon le planning du formateur.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le **Client (personne morale)**, 1-2-1 Business Solutions se réserve le droit de facturer au **Client** des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation

- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation

En cas d'annulation de la formation par le **Client (personne physique)** :

– Lorsque la demande d'annulation est reçue par l'Organisme de formation après l'expiration du délai de rétractation et avant le début de la formation, 1-2-1 Business Solutions retient 50 % du prix total de la formation à titre d'indemnisation, sauf cas de force majeure.

– Une fois la formation commencée, lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne), le client personne physique est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au *pro rata temporis* de leur valeur prévue au contrat. En l'absence de force majeure, toute annulation, abandon ou interruption, 1-2-1 Business Solutions se réserve le droit de retenir l'intégralité du montant de la formation à titre d'indemnisation.

– Les sommes dues par le client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture.

En cas d'annulation de la formation par l'**Organisme de formation**

– En cas de cessation anticipée de la formation par 1-12-1 Business Solutions pour un motif indépendant de sa volonté, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au *pro rata temporis* de leur valeur prévue au contrat.

– Dans tous les cas, l'annulation ou le report de la formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

CONFIDENTIALITE

Toutes informations (hormis celles accessibles au public) dont 1-2-1 Business Solutions ou le **Client** aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Loi applicable

Loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre 1-2-1 Business Solutions et ses **Clients**.

Attribution de compétence

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS SUR ISERE, quel que soit le siège ou la résidence du **Client**, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un **Client** non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de 1-2-1 Business Solutions qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Peyrins, le 23 janvier 2026

125 Montée de Cotabillet
26380 Peyrins

Tél./Fax : 04 75 71 32 23
E-mail: businesslangues@orange.fr

SIRET 443 435 375 00029 – APE 8559A- membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.